

**OBJET BUDGET PRIMITIF 2008  
BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

En vertu des Articles L. 2213 et L. 2213-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire assure la police des funérailles et de l'ensemble des lieux de sépulture.

Pour ce faire, il dispose du service extérieur des pompes funèbres qui est une mission de service public, qui comprend notamment (Article L. 2213-19 du CGCT) :

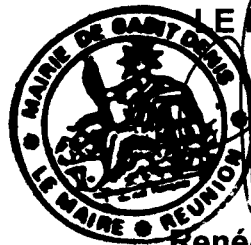

- l'organisation des obsèques ;
- la gestion et l'utilisation des chambres funéraires ;
- la fourniture du personnel et des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations...

L'ensemble de ces opérations est retracé dans un budget annexe établi dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M4 et ne comportant qu'une Section d'Exploitation.

Pour l'exercice 2008, le Budget Annexe Affaires Funéraires s'élève pour la Section d'Exploitation, en dépenses et en recettes, à 241 510,00 €.

Les opérations sont détaillées dans le document porté en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

OBJET BUDGET PRIMITIF 2008  
BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-09 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de la dite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
*- vote sur Section d'Exploitation -*  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Primitif 2008 Annexe Affaires Funéraires qui s'élève pour la Section d'Exploitation, en dépenses et en recettes, à 241 510,00 €.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

AFFAIRES FUNERAIRES

CIMETIERES CREMATORIUM

BUDGET PRIMITIF 2008

N° Chap.	DEPENSES		RECETTES		N° Chap.	BP 2007 Votés	BP 2008	N° Chap.	RECETTES			
	du compte et libellé de la dépense		N° et libellé de la recette						BP 2007 Votés	BP 2008		
011	<b>ACHATS</b> 602 Achats stockés et autres approvisionnements 6022 Fournitures consommables 60222-1 Produits d'entretien (Cim) 60222-2 Produits d'entretien (Crém) 60224-1 Fournitures de magasin (Cim) 60224-2 Fournitures de magasin (Crém) 60225-1 Fournitures de bureau (Cim) 60225-2 Fournitures de bureau (Crém)		14 590	15 000	70	14 590	15 000	70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATION DE SERVICE 706 Prestations de service 706110 PRESTATION DE SERVICE FOSSOYAGE 706111 PRESTATIONS CREMATORIUM 706-11-Crémations Résidents Non résidents 706-13 Casier frigorifique Résidents Non résidents 706-14 Chambre funéraire Résidents Non résidents		50 000 150 000	50 000 160 000
011	606 Achats non stockés de matériels & fournitures 6061-1 Fournitures non stockables-eau, gaz, élect (Cim) 6061-2 Fournitures non stockables (Crém) Eau Electricité Gaz 6066 Carburants 6068 Autres matières & fournitures-habillement (Cim) 60688 Autres matières & fournitures-habillement (Crém)		55 900	59 000	77	55 900	59 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS 7715 Subvention d'équilibre pour budget cimetière 7715-1 Subvention d'équilibre pour budget crématorium		38 000	31 510
011	<b>SERVICES EXTERIEURS</b> 615 Entretien et réparations 61652 MAINTENANCE DU CREMATORIUM 617 Etudes et recherches		10 000	10 000		10 000	10 000					
012	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b> 621 Personnel extérieur au service 6215 PERSONNEL AFFECTE		150 000	150 000		150 000	150 000					
011	626 Frais postaux et frais de télécommunication 62621 FRAIS DE TELECOMMUNICATION CIMETIERES Franco Télécom - SFR - Outremer Tél. 62622 FRAIS DE TELECOMMUNICATION CREMATORIUM Franco Télécom - SFR - Outremer Tél. 6288 DIVERS		510	510		510	510					
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> Charges exceptionnelles sur opération de gestion 6730 TITRES ANNULES (émis au cours d'exercices antérieurs)		3 500	3 500		3 500	3 500					
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>238 000</b>	<b>241 510</b>				<b>238 000</b>	<b>241 510</b>

